



PUBLIÉ LE 26/03/2020 - MIS À JOUR LE 15/10/2020

L'ANSM sécurise l'accès aux traitements Plaquenil et Kaletra pour les patients atteints de maladie chronique

L'ANSM a été alertée de difficultés d'accès dans les pharmacies en ville aux traitements Plaquenil (hydroxychloroquine) et Kaletra et son générique (lopinavir/ritonavir) pour les malades chroniques à qui ces médicaments sont destinés (VIH, lupus, polyarthrite rhumatoïde...).

A ce jour ni le Plaquenil ni le Kaletra n'ont d'indication dans la prise en charge du COVID-19 en ville (avis du Haut conseil de santé publique du 24/03/2020). Il n'y a donc aucune justification à leur prescription dans cette indication.

Aussi, conformément au décret du 25 mars 2020 (pris en application de "la loi d'urgence pour faire face à l'épidémie du COVID-19"), nous demandons aux pharmaciens d'officine de ne délivrer ces médicaments que sur prescription médicale dans leurs indications habituelles, ceci afin de sécuriser leur accès aux patients qui en bénéficient pour leur traitement chronique.

Concernant la dispensation de Plaquenil (hydroxychloroquine) :

- Plaquenil est inscrit sur la liste II des substances vénéneuses par arrêté du 13 janvier 2020, suite à une harmonisation avec les médicaments de la même classe. Vous ne devez les dispenser que sur présentation d'une ordonnance, même si les boîtes dont vous disposez ou que vous recevez ne sont pas encore étiquetées « liste II » (cadre vert).
- Honorez uniquement les prescriptions initiales émanant des rhumatologues, internistes, dermatologues, néphrologues, neurologues et pédiatres et les renouvellements d'ordonnance émanant de tout médecin ;
- Respectez les mêmes modalités de prescription et de dispensation pour les préparations magistrales contenant cette substance active.

Concernant la dispensation de Kaletra ou de son générique (lopinavir/ritonavir) :

- Honorez uniquement les prescriptions initiales hospitalières et les renouvellements d'ordonnance émanant de tout médecin, comme habituellement.

Afin de faciliter l'accès à ces médicaments, nous avons demandé aux laboratoires Sanofi Aventis, Abbvie et Mylan de livrer dès que possible et en quantités suffisantes, les grossistes-répartiteurs et les pharmacies en Plaquenil, Kaletra et son générique. Nous nous assurons auprès des laboratoires que les livraisons en pharmacies soient effectuées à hauteur des commandes habituelles.

Nous restons particulièrement attentifs à tout signalement d'indisponibilité qui pourrait être remonté.

Plus globalement, afin de garantir l'accès aux traitements pour les patients dans le contexte COVID-19, nous suivons quotidiennement et de façon très rapprochée l'état des stocks et des approvisionnements en lien étroit avec les

laboratoires pharmaceutiques.

Cette surveillance concerne :

- les médicaments dits d'intérêt thérapeutique majeur utilisés par les patients au quotidien pour la prise en charge de leurs pathologies chroniques ou aiguës ;
- l'ensemble des traitements utilisés dans la prise en charge des patients COVID-19

Nous appelons à la responsabilité de chaque acteur de la chaîne de soins afin de garantir l'approvisionnement des traitements permettant la prise en charge des patients qui en ont ou en auront besoin.